Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

SUR proposition de la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1er :

La commune de **MAYOT** fait partie du Plan de Prévention des risques d'inondations de la Vallée de l'Oise entre Neuvillette et Vendeuil approuvé le 31 décembre 2002. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 31 décembre 2002
- le porter à connaissance

Ce document est consultable :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIACEDPC, le maire de la commune et le Directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 28 AOUT 2006

Le Préfet de l'Aisne,

Evelyne RATTE

2 rue Paul Doumer – 02 010 LAON Cedex – Téléphone : 03 23 21 82 82 – Télécopie : 03 23 20 69 58 – Mél : prefecture.aisne@aisne.pref.gouv.fr

MAYOT

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de MAYOT

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du **28 août 2006**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — **oui** X — **non** ___

approuvé — date **31 décembre 2002** — aléa **inondations**

Les documents de référence sont :

- DDRM — Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — **oui** ___ — **non** X

date ___ — effet ___

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ___

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité — zone **Ia** ___ zone **Ib** ___ zone **II** ___ zone **III** ___ — **non** X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR RISQUE INONDATIONS CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE

Date d'élaboration de la présente fiche **8 septembre 2006**